Das Buch für uns

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen**

Band (Jahr): **21 (1948)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

9° Propositions

de la section de Berne:

Demander au Service du Génie une modification de l'art. 13 du «Règlement de subvention des exercices de campagne»:

a) Ne pas compter parmi les membres actifs les cap. et of. E. M., ainsi que les membres habitant en dehors;
b) compter aux exercices — éventuellement pour moitié — les membres juniors déjà recrutés.

Justification:

Les sections comptant beaucoup d'of. sup. et de membres habitant en dehors n'arrivent pas à obtenir, lors des exercices en campagne, le quotient de participants imposés par le règlement des subventions. Ceci va à fin contraire du but visé.

Avis du CC:

Sera communiqué oralement après prise de contact avec le Service du Génie.

de la section de Glaris:

Les membres juniors devraient être comptés pour moitié (2 : 1) dans les exercices en campagne, d'où modification de l'art. 13 du règlement des subventions.

Justification:

Une certaine apathie est discutable, et il est difficile aux petites sections de faire des exercices en campagne sans l'aide des juniors. Les frais entraînés par leur participation sont les mêmes que pour les actifs, et on ne peut les mettre à leur charge. Le quotient fixé par le règlement est souvent difficile à atteindre.

Avis du CC:

Sera communiqué après prise de contact avec le Service du Génie.

de la section de Thoune:

1° Création d'une mention d'activité. Les membres ayant participé à un certain nombre d'exercices ou entraînement recevraient une mention. Un certain nombre de mentions donneraient droit à une médaille ou à une assiette murale, par exemple. On augmenterait avec ça l'intérêt des membres pour l'activité de l'AFTT. (Ex.: Artillerie, SSOf.)

Avis du CC:

Refus de la proposition. — La caisse centrale ne peut prendre sur elle de tels frais. Les sections sont libres de créer ces mentions pour elles-mêmes.

2° Il serait souhaitable de pouvoir trafiquer avec le plus grand nombre de sections possible. Aussi, les sections trafiquant sur grandes ondes devraient-elles travailler le même soir — et celles sur ondes courtes un autre soir. Ainsi, p. ex., le mercredi pour OL et le vendredi pour OC — toutes les sections sur la même onde. D'autres jours seraient alors réservés au réseau de base.

Avis du CC:

Sera communiqué oralement à l'Assemblée des délégués.

de la section de Zurich:

Le point 3c de la concession d'émission de l'AFTT est manifestement gênant pour l'activité des sections. Il faudrait en revenir au statu quo ante.

Justification:

Les commandes de matériel ne peuvent être prises en considération que 4 semaines avant la manifestation, et avec l'autorisation requise des PTT. Dans 99 % des cas, le comité organisateur ne sait pas 6 semaines à l'avance si la manifestation aura lieu ou non (2 semaines pour les PTT, 4 semaines pour la commande de matériel).

Les fr. 10.— réclamés par les PTT sont une charge pour les sections et un nouvel impôt des PTT.

Les PTT pourraient être avisés par copie de l'autorisation du Service du Génie de faire l'exercice.

Avis du CC:

La modification de l'acte de concession est affaire de la Direction générale des PTT et non du Service du Génie ou du CC.

Un retour au statu quo ante n'est guère possible sans injustice pour d'autres concessionnaires (membres de l'USKA). Dans la plupart des cas, l'autorisation est fournie dans les délais les plus brefs; la demande de matériel et d'autorisation pourraient, dans les cas limités, avoir lieu en même temps.

La taxe de fr. 10.— ne devrait pas être payée par la section, mais par le comité d'organisation de la manifestation.

10° Journées suisses des sous-officiers.

Rapport sur l'état des préparatifs et renseignements.

11° Honneurs.

12° Divers.

Ordre du jour approuvé par le Comité central dans sa séance du 11 janvier 1948.

Le président de l'AFTT: Major *Merz*.

Le secrétaire central: App. *Abegg*.

Après la séance déjeuner en commun de tous les délégués et invités.

Avis au lecteur: L'article «400 millions de récepteurs de radio aux USA» fut écrit par M. Hugo Gernsback et publié dans la revue «Radio-Service».

DAS BUCH FÜR UNS

Die fremde Zeit. Immer noch haben unsere Schweizer Autoren einen sehr schweren Stand neben ihren ausländischen Kollegen, obwohl sie immer wieder beweisen, dass ihnen die Fähigkeiten nicht fehlen, sich mit ausländischen Schriftstellern zu messen. Das gilt aber ganz besonders dann, wenn schweizerische Probleme behandelt werden, die aus eigenem Erleben stammen. Im Werke «Die fremde Zeit», das im Artemis-Verlag in Zürich erschienen ist, hat Gustav Keckeis ein Spiegelbild unseres Landes geschaffen, dem die unheilvollen Kriegsjahre den Hintergrund verliehen. Der Verfasser schildert den Kampf eines kleinen Volkes um seine Eigenheit, seinen Widerstand gegen die ausländischen Zeitströmungen und den Drang jedes einzelnen Menschen zur eigenen, freien Persönlichkeit. Die Darstellung und die Sprache von Gustav Keckeis sind so fesselnd, dass vor dem Leser wirklich ein dramatisches Bild unserer Epoche entsteht.